FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SO CIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DECAP MOUSS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant pour l'entretien exterieur de la maison. Usage réservé aux professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE

Adresse : 12 Rue Ampère – ZAC de Gesvrine – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Téléphone : 02.40.37.71.12 Fax : 02.40.37.74.74 Mail : aci.nantes@orange.fr

1.4. Numéro d´appel d´urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses daptations.

Matière corrosive pour les métaux, Catégorie 1 (MetCorr.. 1, H290).

Corrosion cutanée, Catégorie 1A (Skin Corr. 1A, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1(Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

2.2. Éléments d´étiquetage

Le mélange est un produit détergent à usage biocide(voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses daptations.

Pictogrammes de danger :

GHS05

GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 231-668-3 HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION 9.6% CL ACTIF

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Prévention :

P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements deprotection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou sedoucher].

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter u'elleq attaque les matériaux environnants.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l´Agenc Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables uxa mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIIIdu règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 017_011_00AA CAS: 7681-52-9 EC: 231-668-3 REACH: 01-2119488154-34 HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF	GHS05, GHS09, GHS07 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031	B	2.5 <= x % < 10

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si desymptômes persistent, toujours faire appel à un méd ecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air libre.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

La victime doit rester allongée en position de repos. La couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaïne) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures,...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il pparaît des lésions cutanées, il est nécessaire deconsulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillésuoéclaboussés

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison-.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau(seulement si la personne est consciente).

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent êtrenécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Corrosif pour le système respiratoire. Symptômes : difficultés respiratoires, toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire. Exposition répétée ou prolongée : risque de maux degorge, de saignements de nez, bronchite chronique.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Symptômes : rougeur, gonflement des tissus, brûlure .

Contact avec les yeux : Provoque de graves brûlures. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Symptômes : rougeur, lacrymation; gonflement des tissus, brûlure.

Ingestion : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, aisnsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Symptômes : nausée, douleur abdominale, vomissements avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et dela durée d'exposition.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d´extinction

Moyens d´extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d´extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substanceou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peutcomporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- phosgène (CCl2O)
- chlore (Cl2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant del'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d´urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dansle rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire,si cela est possible sans danger. Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de otectionspr individuelles appropriés (Se référer à larubrique 8).

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone.

Isoler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l´environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériauxabsorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou coursd'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivièresou égouts, alerter les autorités compétentes selonles procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchetsrécupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération ud produit en l'épongeant avec un matériau absorbantinerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviterutilisationl' de solvants.

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Eviter que le produit arrive dans les égouts.

Conserver dans des récipients proprement étiquetés.

6.4. Référence à d´autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l´équipement deprotection avant d´entrer dans une zone de restauration.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Assurer une ventilation adéquate.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décompositionthermique.

Ne pas confiner le produit dans un circuit, entre vannes fermées, ou dans un récipient, non munis d'évents de sécurité.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquetteainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Protéger contre les effets de la lumière.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct dusoleil.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroitsec.

TEMPERATURE DE STOCKAGE: ENTRE 0° ET 25°C. AU DELA LA DE PERDITION DU CHLORE ACTIF EST ACCELEREE.

Le pourcentage de chlore actif peut descendre à 4- 5% de chlore actif dans les 9 mois.

Stocker dans un bac de rétention.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas stocker en Hauteur

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Verre
- Aciers
- Polyéthylène
- PVC
- Polyesters stratifiés

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Métal

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avecffet minimum (DMEL)

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiquesà court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiquesà long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m3

Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiquesà long terme
DNEL :	0.26 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiquesà court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiquesà long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.21 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.042 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent

PNEC : 0.26 µg/l

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 0.03 mg/l

8.2. Contrôles de l´exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements ed protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuellepropres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelledans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avantréutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- **Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre l es projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à l a norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374.

La sélection des gants doit être faite en fonctionde l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protectionthermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Néoprène® (Polychloroprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtementsde protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et enparticulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Porter des vêtements de protection appropriés et enparticulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2 ayant un semelage résistant aux hydrocarbures conforme à la norme NF EN20346/A1.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage résitant aux hydrocarbures conformes à la norme NF EN20346/A1 et une tige résistante et imperméables uxa produits chimiques liquides conforme à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et himiquesc essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non précisé. Base forte.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

pH: 13 +/-1

densité à 20°C: 1.17 +/-0.02

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant desazg toxiques en quantités dangereuses.

Mélange qui, par action chimique, peut attaquer oumême détruire les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulationet de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Le pourcentage de chlore actif peut descendre à 4- 5% de chlore actif dans les 9 mois.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- le gel
- la lumière solaire directe
- -sources de chaleur

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières organiques
- métaux
- sels métalliques

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- phosgène (CCl2O)
- chlore (Cl2)
- -acide hypochloreux
- -chlorate de sodium

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles,telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par desulcérations, saignements, escarres ensanglantées t,e à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Par voie orale :	DL50 > 1100 mg/kg Espèce : Rat
Par voie cutanée :	DL50 > 2000 mg/kg Espèce : Lapin
Par inhalation (Poussières/brouillard) :	CL50 > 10.5 mg/l Espèce : Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Cochon d'inde : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène d'après les données disponibles.

Test in vivo.

Cancérogénicité :

Oral(e), rat, 50 mg/kg, NOAEL

Toxicité pour la reproduction :

- Oral(e), rat, 5 mg/kg, effets sur la fertilité, NOAEL (Chlore)
- Oral(e), rat, 5.7 mg/kg, toxicité pour le dévelopement, NOAEL (Chlore)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - xpositione unique :

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - xpositione répétée :

Oral(e), 90 jours, rat, 50 mg/kg. Dose sans effet toxique observé.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Hypochlorite de sodium (solutions aqueuses) (CAS 7681-52-9): Voir la fiche toxicologique n° 157.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les oursc d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Toxicité pour les poissons :	CL50 = 0.06 mg/l Facteur M = 10 Espèce : Salmo gairdneri

Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 0.04 mg/l
Facteur M = 1
Espèce : Menidia peninsulae
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.141 mg/l
Facteur M = 1
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.1 mg/l
Facteur M = 10
Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Toxicité pour les poissons : Très toxique.
CL50 <= 1 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : Très toxique.
CE50 <= 1 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.2. Mélanges

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité'estn disponible, la substance est considérée commene se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)
Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = 1.12

12.3.2. Mélanges

log Koe =1.12 Ne présente pas de potentiel de bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/oude son récipient doit être déterminée conformémentaux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours 'eaud.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législationsnevigueur, de préférence par un collecteur ou une ntreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets,ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiqutet sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux disposition de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1791=HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

8

14.4. Groupe d´emballage

III

14.5. Dangers pour l´environnement

- Matière dangereuse pour l´environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l´utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C9	III	8	80	5 L	521	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	8	-	III	5 L	F-A,S-B	223	E1

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	8	-	III	852	5 L	856	60 L	A3 A803	E1
	8	-	III	Y841	1 L	-	-	A3 A803	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l´ADR et l´IMDG chapitre 3.4 et le IATA p artie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l´ADR et l´IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières àal substance ou au mélange en matière de sécurité,e dsanté et d´environnement

- **Informations relatives à la classification et à l 'étiquetage figurant dans la rubrique 2**

: Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

- **Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

- **Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

- **Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004et 907/2006) :**

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de blanchiment chlorés

- désinfectants
- parfums

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF	7681-52-9	96.00 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l´application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiquesliquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthhylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans laprésente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour épondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche dedonnées de sécurité doivent être considérées commeun description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.